

DÉFINITION / PRINCIPE

L'entretien de la végétation a pour but de permettre l'écoulement des eaux tout en sauvegardant le lit du cours d'eau de la colonisation par la végétation (arborée, arbustive ou buissonnante).

ILLUSTRATIONS

Entretien de ripisylve en bon état sur la Thure (source : Suez consulting 2017)



Exemple de ripisylve en bon état sur la Hante (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

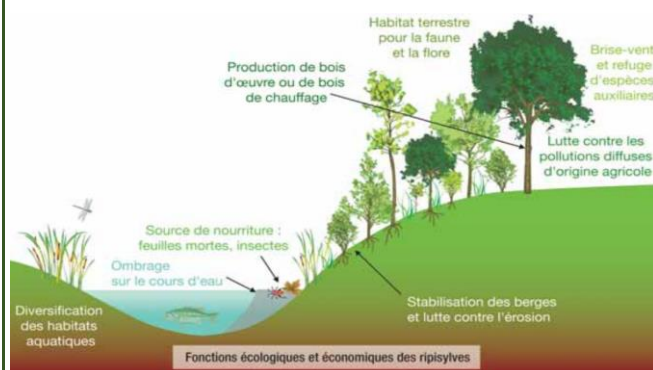
L'entretien de niveau léger est recommandé tous les cinq ans pour une ripisylve en bon état.

REMARQUES

Le bois valorisable sera façonné et stéré sur place et mis à disposition du propriétaire. En ce qui concerne les résidus de coupe pourront être utilisés dans le cadre d'opérations de génie végétal (peigne, fascine, plançons...) ou éliminés (broyage, brûlage, déchetterie).

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

Fonctions écologiques et économiques des ripisylves (Agence de l'eau Artois Picardie)



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Travaux concernés :

- élagage des branches basses avec une hauteur maximale du couvert à relever de 2,5 m au dessus de la berge ;
- coupe d'éclaircie pour favoriser la croissance des arbres préalablement sélectionnés ;
- dédoubleage des cépées ;
- recépage des arbres morts et de la végétation vieillissante ;
- dégagement des jeunes semis ou plants ;
- débroussaillage des ronciers ;
- coupe à 1m pour utilisation de bois de chauffage.

Moyen matériels :

- tronçonneuse ;
- scie emmanchée ;
- camion pour l'évacuation des débris végétaux...

Période de réalisation des travaux :

L'action doit se faire entre novembre et mars, hors période de descente et de montée de sève et hors période de nidification des oiseaux.

TRAVAUX

Restauration de la ripisylve de niveau léger

Quantité

124 373

Unité

ml de berge

Coût Ut €HT

5

Coût €HT

621 864

TOTAL INTERVENTION €HT

621 864

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
Af_Th_A	866
R_Arb_A	1631
R_Arb_B	630
R_Arb_C	1994
R_Arb_D	835
R_Bm_A	889
R_Bp	587
R_Cl_A	1229
R_Cl_B	1243
R_Cl_C	304
R_Ecl_A	1722
R_Ecl_B	1220
R_Ecl_C	1339
R_Ecl_D	671
R_Ecu_A	702
R_Ecu_B	197
R_Ecu_C	715
R_Esc_A	230
R_Esc_B	559
R_Esc_C	2846
R_Esc_D	1655
R_Esc_E	1213
R_Fl_A	5212
R_Fl_B	1522
R_Fm_A	982
R_Fo_A	596
R_Fo_B	444
R_Fr_A	1187
R_Frn_B	1829

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Frn_C	915
R_Gh_A	703
R_Gh_B	1228
R_Gr_A	1921
R_Gr_B	3163
R_Gu_A	251
R_Gu_B	179
R_Hnt_A	6660
R_Hnt_B	2085
R_Hnt_C	3715
R_Hoi_A	437
R_Hop_A	1506
R_Hop_B	3407
R_Hop_C	2745
R_Hoy_A	1683
R_Mo_A	1301
R_Mo_B	69
R_Mo_C	116
R_Mrl_A	1080
R_Pf_A	1335
R_Pf_B	667
R_Pie_A	763
R_Pis_A	718
R_Pis_B	1124
R_Pr_A	629
R_Re_A	696
R_Ron_A	3279
R_Ron_B	1376
R_Rot_A	709

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Rot_B	535
R_Sa_A	3084
R_Sa_B	72
R_Th_A	1024
R_Th_B	405
R_Th_C	2806
R_Th_D	963
R_Th_E	2787
R_Th_F	2082
R_Th_G	1550
R_Th_H	4325
R_Tr_A	3579
R_Tr_B	1764
R_Tr_E	814
R_Tr_F	691
R_Tr_G	2521
R_Tr_H	1012
R_Tr_I	1266
R_Tr_J	1139
R_Tr_K	1034
R_Wp_A	1399
R_Wrg_A	1150
R_Wrg_B	239
R_Wrn_A	827
R_Wrn_B	1064
R_Wrn_C	955
R_Wrn_D	1655
R_Wts_A	2152
R_Wts_B	1969

Bassin versant

CAMVS

Linéaire (m)

124 373

DÉFINITION / PRINCIPE

L'entretien de la végétation a pour but de permettre l'écoulement des eaux tout en sauvegardant le lit du cours d'eau de la colonisation par la végétation (arborée, arbustive ou buissonnante). L'entretien de niveau moyen est recommandé dans les cas d'une ripisylve en mauvais état (hors ripisylve absente, cf. *fiche action 3 : "reconstitution de la ripisylve"*).

ILLUSTRATIONS



Exemple de ripisylve en mauvais état sur le ruisseau des Arbreaux (source : Suez consulting 2017)



Exemple de ripisylve en état altéré sur la Thure (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

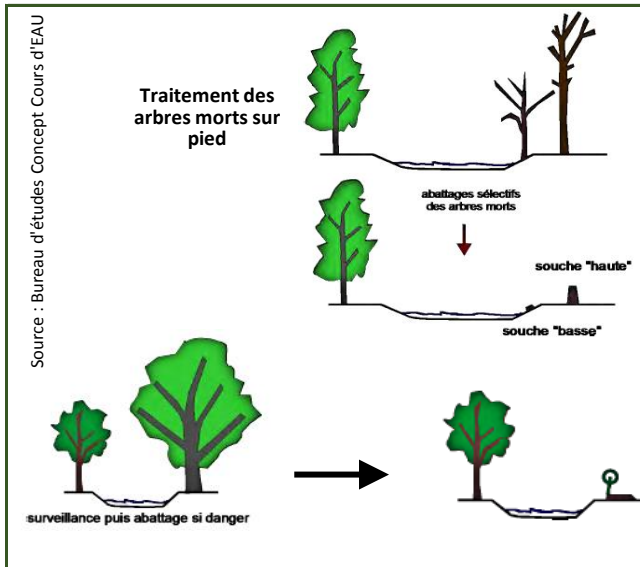
Un entretien de suivi devra être mis en œuvre dans les trois ans qui suivent puis un entretien léger tous les cinq ans (cf. *fiche action 1 "entretien léger de la ripisylve"*).

REMARQUES

Le bois valorisable sera façonné et stéré sur place et mis à disposition du propriétaire. En ce qui concerne les résidus de coupe pourront être utilisés dans le cadre d'opérations de génie végétal (peigne, fascine, plançons...) ou éliminés (broyage, brûlage, déchetterie).

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

DESCRIPTIF TECHNIQUE



Travaux concernés :

- Entretien de niveau léger sur un milieu plus dense et fermé nécessitant une intervention bien plus lourde (élagage, éclaircie, recépage...);
- + Abattage des arbres penchés;
- + Abattage des arbres morts;
- + Abattage des arbres menaçants / dangereux.

Moyen matériels :

- Tronçonneuse;
- Scie emmanchée;
- Engins de type forestier équipés d'un treuil, voire d'une pelle à chenilles dans certains secteurs;
- Moyen d'évacuation des rémanents défini par le prestataire avant les travaux;
- Brûlage : emplacements définis par le maître d'ouvrage.

Période de réalisation des travaux :

L'action doit se faire entre novembre et mars, hors période de descente et de montée de sève et hors période de nidification des oiseaux.

TRAVAUX

Quantité

Unité

Coût Ut €HT

Coût €HT

Restauration de la ripisylve de niveau moyen

31 566

ml de berge

7

220 963

TOTAL INTERVENTION €HT

220 963

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Arb_A	582
R_Arb_B	878
R_Arb_C	196
R_Arb_D	198
R_Cl_B	1039
R_Clm_A	609
R_Ecl_D	1113
R_Ecu_B	1008
R_Ecu_C	2481
R_Esc_A	1076
R_Esc_C	684
R_Esc_D	3221

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Fl_A	358
R_Fl_B	1458
R_Fo_B	1036
R_Gr_A	514
R_Gu_A	921
R_Hop_A	427
R_Hoy_A	991
R_Mo_A	759
R_Pf_A	146
R_Pie_A	1325
R_Pis_A	1093
R_Pr_A	1543

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Rot_A	938
R_Sa_A	300
R_Th_A	92
R_Th_D	1957
R_Th_E	381
R_Tr_D	915
R_Tr_E	1016
R_Tr_F	53
R_Wp_A	633
R_Wrg_A	553
R_Wrg_B	1072

Bassin versant
CAMVS

Linéaire (m)
31 566

DÉFINITION / PRINCIPE

La reconstitution de la ripisylve permet d'apporter une plus-value écologique forte aux secteurs "à nu". En effet, un apport de végétation rivulaire, de strates et d'espèces variées, va non seulement apporter des habitats pour la faune en bord de cours d'eau (oiseaux, insectes, ...) et dans le cours d'eau (branchages, ombrage), mais également favoriser le maintien des berges par le pouvoir de cohésion des systèmes racinaires et favoriser le ralentissement des ruissellements et l'épuration des eaux.

ILLUSTRATIONS

Exemple de tronçon sans ripisylve sur la Trouille
(source : Suez consulting 2017)



Exemple de ripisylve absente sur le ruisseau du Grand Rieu (source : Suez consulting 2017)



CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Un entretien trop strict (sol à nu) annule tous les bienfaits de la ripisylve. L'ombrage des végétaux, lorsqu'ils auront grandi, limitera l'évolution des plantes adventices. Un entretien sélectif et régulier tous les 5 ans de la ripisylve sera nécessaire afin de pérenniser sa qualité sur le long terme et de prévenir l'apparition de désordres (cf. Fiche action 1 "Entretien léger de la ripisylve"). L'utilisation d'essences adaptées est essentiel.

REMARQUES

Plusieurs méthodes pourront être utilisées, le bouturage, la plantation de sujets en godet ou en racines nues. Un travail du sol (retalutage) sera effectué sur les grands secteurs à planter. Une berge trop endommagée ou trop abrupte doit être réaménagée et reconsolidée avant toute replantation.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION



En jaune : boisement en bas de berge possible.
En bleu : boisement à installer un peu plus en retrait par rapport aux berges.

Préconisations d'implantation de la ripisylve en fonction des méandres
(Source : AEAP)

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Travaux concernés :

La reconstitution de la ripisylve peut se faire selon deux approches :

- la végétalisation dite "naturelle" = une sélection des végétaux à travers le processus naturel de succession écologique ;
- la végétalisation artificielle = plantation de végétaux en privilégiant les espèces locales situées à proximité (boutures) pour limiter les pollutions génétiques. Les différentes strates devront être implantées en fonction du profil, du paysage et de l'aspect patrimonial du secteur.

Une alternance de zones plus ou moins ombragées doit être conservée afin de conserver un apport de lumière au cours d'eau et de permettre le développement de végétation aquatique.

L'utilisation d'essences adaptées est essentielle (feuillus autochtones). Un travail du sol (retalutage) sera effectué sur les grands secteurs à planter.

Période de réalisation des travaux :

Plantations réalisées lors du repos végétatif (hors période de gel) avec des plants en racines nues.

TRAVAUX

Quantité

Unité

Coût Ut €HT

Coût €HT

Reconstitution de la ripisylve

40 351

ml de berge

20

807 016

TOTAL INTERVENTION €HT

807 016

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Arb_C	963
R_Arb_D	253
R_Bm_A	613
R_Bp	1120
R_Cl_C	1082
R_Clm_A	1648
R_Ecl_B	377
R_Ecl_C	497
R_Ecl_D	482
R_Ecu_A	239
R_Ecu_B	317
R_Ecu_C	813
R_Esc_A	363
R_Esc_B	95
R_Esc_C	385
R_Esc_E	175
R_Fl_A	1391
R_Fl_B	1278
R_Fm_A	154
R_Fo_A	1527
R_Fr_A	230

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Frn_B	328
R_Frn_C	108
R_Gh_B	1626
R_Gr_A	884
R_Gr_B	851
R_Gu_A	263
R_Hnt_A	154
R_Hnt_C	360
R_Hoi_A	519
R_Hop_A	651
R_Hop_B	353
R_Hop_C	456
R_Hoy_A	193
R_Mo_A	860
R_Mo_C	515
R_Mrl_A	206
R_Pf_A	133
R_Pie_A	1099
R_Pis_B	1119
R_Pr_A	250
R_Re_A	1208

Secteurs	Linéaire sur le BV (m)
R_Ron_A	630
R_Ron_B	286
R_Rot_A	1623
R_Sa_A	1883
R_Th_C	126
R_Th_E	1140
R_Th_F	555
R_Tr_A	755
R_Tr_C	133
R_Tr_D	702
R_Tr_E	684
R_Wp_A	524
R_Wrg_A	308
R_Wrg_B	747
R_Wrn_A	273
R_Wrn_B	975
R_Wrn_C	314
R_Wrn_D	1281
R_Wts_A	138
R_Wts_B	1138

Bassin versant

CAMVS

Linéaire (m)

40 351

Secteurs	Faux-cressons (m²)
R_Arb_A	3
R_Arb_B	3
R_Ecl_B	2
R_Esc_A	3
R_Gh_A	33

Secteurs	Faux-cressons (m²)
R_Gh_B	21
R_Gr_A	20
R_Gu_A	2
R_Hoi_A	5
R_Hop_A	2

Secteurs	Faux-cressons (m²)
R_Hoy_A	17
R_Pr_A	15
R_Tr_A	20
R_Tr_C	15
R_Wts_B	2

DÉFINITION / PRINCIPE

Le faucardage est préconisé afin de lutter contre la prolifération du faux-cresson et de retrouver un lit mineur au sein duquel le cours d'eau va s'écouler normalement. En effet, cette plante envahissante est présente en excès sur certains secteurs et engendre une uniformisation des écoulements, une sédimentation excessive et favorise l'eutrophisation du milieu.

ILLUSTRATIONS



Exemple de faux-cressons sur le Petit Rieu (source : Suez consulting 2017)



Exemple de faux cressons sur le ruisseau des Grandes Haies (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Suivi des tronçons en janvier, avril et septembre.

REMARQUES

Les résidus devront être évacués et compostés.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

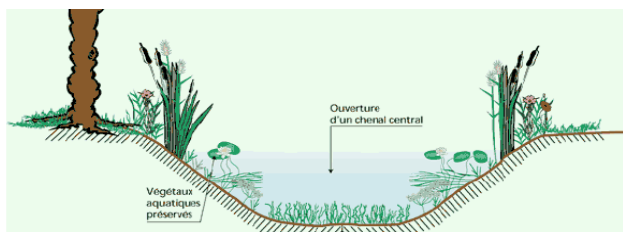


Schéma de principe du faucardage sélectif
(Source : www.sage-lys.net)

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Travaux concernés :

Il faut privilégier l'arrachage à la coupe.
L'arrachage doit se faire de façon à créer un chenal central d'étiage égal au tiers de la largeur du cours d'eau.

Deux techniques existent :

- le faucardage manuel : peu coûteux mais difficile physiquement et plus long à mettre en œuvre,
- le faucardage mécanique : plus rapide mais très coûteux.

Période de réalisation des travaux :

Le faucardage est à réaliser durant la période estivale.

TRAVAUX	Quantité	Unité	Coût Ut €HT	Coût €HT
Faucardage manuel sur cours d'eau "envahi"	163	m²	8	1 304
TOTAL INTERVENTION €HT				1 304

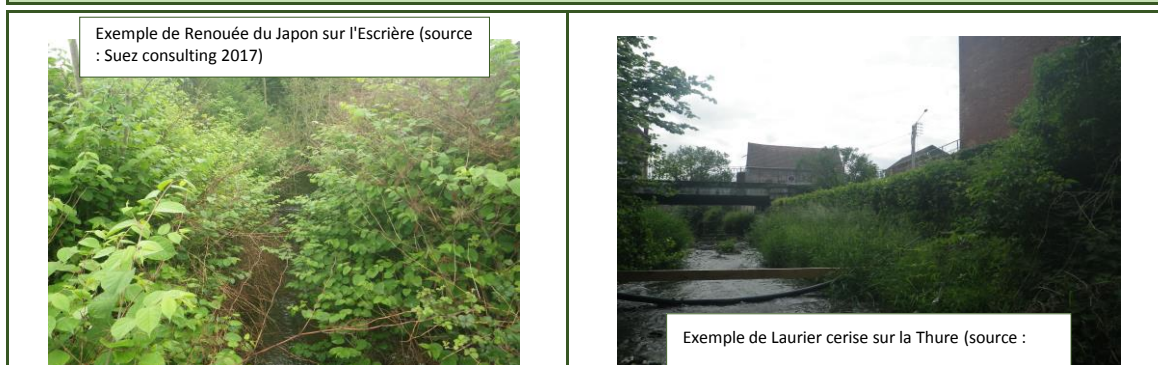
Secteurs	Foyers Renouée du Japon (m²)
R_Esc_A	4
R_Esc_C	8
R_Esc_E	134
R_Fl_A	300
R_Fl_B	148
R_Frn_C	12
R_Gr_A	17
R_Mo_C	20
R_Pie_A	8

Secteurs	Foyers Renouée du Japon (m²)
R_Pis_B	4
R_Th_G	4
R_Th_H	27
R_Tr_I	112

Secteurs	Autres espèces (m²)
R_Esc_B	2
R_Gr_B	2
R_Pie_A	2
R_Pis_A	4
R_Th_F	8
R_Th_H	4
R_Tr_D	2
R_Wrg_A	2

DÉFINITION / PRINCIPE

La lutte contre les espèces végétales invasives vise à contrer l'homogénéisation de la ripisylve causée par la Renouée du Japon, les bambous et le Laurier cerise. Ces plantes invasives ont en effet un fort pouvoir colonisateur, une croissance rapide et une forte capacité de compétition. Elles ont tendance à entrer en compétition avec les espèces indigènes, à homogénéiser le milieu et donc l'appauvrir. Il est donc indispensable de procéder à une fauche répétée et à une plantation d'espèces concurrençant leur développement.

ILLUSTRATIONS

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issue de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Une surveillance devra être menée sur le secteur pour évaluer le niveau de reprise de l'espèce ainsi que son éventuelle propagation ; ceci dans le but de pouvoir agir dans les plus brefs délais. De même, les plantations mises en place pour concurrencer l'espèce devront être entretenues régulièrement pour un meilleur résultat.

REMARQUES

Les résidus de coupe devront être évacués en déchetterie ou brûlés sur place en retrait de la ripisylve.
Les espèces invasives étant souvent introduites par les riverains comme espèces ornementales (ex : les bambous), accompagner le traitement d'actions de sensibilisation est indispensable.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION	DESCRIPTIF TECHNIQUE
Exemple: Lutte contre la Renouée du Japon Présence d'un buisson de Renouée sans aucune autre forme de végétation 1er temps: Fauche des buissons de Renouée 2nd temps: Plantation d'espèces ligneuses avec poursuite de la fauche des rejets de Renouée, 2 à 3 fois par saison végétative	Les plantes invasives sont caractérisées par un fort pouvoir colonisateur, une croissance rapide, une reproduction efficace et une forte capacité de compétition. La gestion des plantes invasives nécessite de nombreuses précautions aussi bien durant l'opération qu'après dans le but d'éviter tous risques de dissémination et/ou une reprise des végétaux arrachés. Travaux concernés : - Fauche répétée des foyers de végétation invasive ; - Plantation d'espèces ligneuses compétitrices en parallèle. Moyen matériels : - Tronçonneuse ; - Scie emmanchée ; - Moyen d'évacuation des rémanents défini par le prestataire avant les travaux.

TRAVAUX	Quantité	Unité	Coût Ut €HT	Coût €HT
Fauchage répété avec export * 6 passages (Renouée du Japon)	798	m²	35	27 930
Autres espèces (arrachage sélectif)	26	m²	25	650
TOTAL INTERVENTION €HT				28 580

Secteurs	Unités	Secteurs	Unités	Secteurs	Unités
R_Arb_D	3	R_Gr_B	3	R_Th_D	5
R_Ecl_C	3	R_Hnt_A	17	R_Th_E	8
R_Ecl_D	3	R_Hnt_B	9	R_Th_G	12
R_Esc_A	2	R_Hnt_C	11	R_Th_H	22
R_Esc_C	10	R_Hop_A	10	R_Tr_A	8
R_Esc_D	2	R_Hop_B	7	R_Tr_D	5
R_Esc_E	4	R_Hop_C	2	R_Tr_J	2
R_Fl_B	2	R_Hoy_A	2	R_Tr_K	3
R_Fm_A	10	R_Mrl_A	5	R_Wp_A	17
R_Fo_A	10	R_Pie_A	2	R_Wrg_A	3
R_Frn_B	20	R_Pis_B	4	R_Wrn_D	3
R_Frn_C	41	R_Rot_B	3	R_Wts_B	6
R_Gr_A	2	R_Th_C	7		

DÉFINITION / PRINCIPE

L'abattage des peupliers et conifères est nécessaire en raison de l'impact négatif de ces essences à proximité de cours d'eau : instabilité des berges en raison d'un système racinaire traçant, assèchement des zones humides (cas des peupleraies), acidification du sol et de l'eau (chute des feuilles), production de nombreux bois morts (potentiels embâcles), ... Les peupleraies à but socio-économique ainsi que les forêts de résineux ne sont pas supprimées : un rideau rivulaire pourrait être planté en bord de cours d'eau.

ILLUSTRATIONS

Exemple de Conifères sur la Hante (source : Suez consulting 2017)

Exemple de Peupliers sur le ruisseau des Arbreaux (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Il faut surveiller l'évolution des peupleraies si celle-ci est encore en activité pour éviter son expansion et par la suite supprimer la peupleraie abandonnée et recréer une zone humide.

REMARQUES

Il est important d'effectuer une enquête auprès des gestionnaires / propriétaires des peupleraies pour savoir si celles-ci sont toujours en activité et si un abattage des peupliers est envisageable.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION	DESCRIPTIF TECHNIQUE
source : http://www.allo-olivier.com/Elagage/Abattage.htm	Travaux concernés : - Abattage des peupliers et conifères, - Replantation d'une ripisylve adaptée (cf. Fiche action 3 "reconstitution de la ripisylve"). Moyen matériels : - Tronçonneuse, - Scie emmanchée, - Engins de type forestier équipés d'un treuil, voire d'une pelle à chenilles dans certains secteurs. Déchets verts : - Troncs et branches (diamètre > à 10 cm) : Billon de 1 m - Moyen d'évacuation des rémanents défini par le prestataire avant les travaux

TRAVAUX	Quantité	Unité	Coût Ut €HT	Coût €HT
Retrait d'un arbre en lit majeur	285	Unité	150	42 750
TOTAL INTERVENTION €HT				42 750

Communes de la CAMVS adhérentes au piégeage

Communes de la CAMVS non adhérentes au piégeage

DÉFINITION / PRINCIPE

Les effets de l'activité des rats musqués / ragondins sont surtout des dégradations de berges dues aux galeries creusées ainsi que des problèmes sanitaires liés aux déjections et les risques de contamination par la leptospirose. De plus, c'est une espèce animale invasive qui concurrence les espèces locales. La mise en place de cages pour les « piéger » est le moyen de lutte préconisé. Afin que cette lutte soit efficace (diminution rapide de la densité de rongeurs aquatiques), il est important que toutes les communes participent à ce piégeage.

ILLUSTRATIONS

Exemple de ragondins observés sur le ruisseau du Stordoir (source : SAFEGE 2015)



Exemple de cage observée sur le ruisseau de Riez Wiert (source : SAFEGE 2015)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

Il faut respecter les prescriptions du Règlement Sanitaire Départemental (article 98) notamment vis-à-vis de la proximité des pièges aux habitations, des carcasses enterrées ainsi que de la mise à l'équarrissage. Il faut également demander l'accord écrit du propriétaire en terrain privé pour l'installation des pièges. Le fait de laisser un animal plusieurs jours consécutifs dans la cage constitue une infraction punie par la loi (art. R328-17 du C. Rural) et la notion de cruauté envers un animal tenu en captivité peut-être établie (art. 511-1 du C. Pénal) : relève obligatoire tous les jours et mise à mort immédiate et sans souffrance.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

La lutte n'est toutefois efficace à long terme que si elle est menée régulièrement et sur un territoire suffisamment étendu.

REMARQUES

L'utilisation d'appâts empoisonnés n'est pas autorisée sur le bassin versant de la Solre et de la Tarsy car elle entraîne une élimination non sélective de la faune.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION
DESCRIPTIF TECHNIQUE


Cage-piège
(Source : www.fredon-auvergne.fr)

Mise en place d'une cage-piège

Ragondin piégé

(Source : <http://www.syndicat-reyssouze.fr/Ragondins.html>)



Il existe plusieurs techniques de lutte :

- Chasse (arme à feu ou à l'arc) : obligation d'avoir un permis de chasse,
- Chasse par déterrage,
- Piégeage avec des piègeurs agréés ou des particuliers.

La CAMVS, les partenaires techniques et les communes doivent organiser une campagne de lutte intensive et collective de **l'amont vers l'aval** sur le territoire de la CAMVS. En effet, chaque commune doit lutter contre ces organismes nuisibles. Pour cela chaque commune doit établir une convention avec la CAMVS. Ensuite il faut former du personnel afin qu'ils obtiennent l'agrément de piègeur et puissent s'occuper de la pose et du relevé des cages. De plus, le piège doit être vérifié tout les jours avant midi et la mise à mort de l'animal doit être immédiate et sans souffrance.

TRAVAUX
Quantité
Unité
**Coût Ut
€HT**
**Coût
€HT**

Mise en place d'un piège à ragondins / rat musqués

0

Piège

500

0

TOTAL INTERVENTION €HT

0

[illegible]

Communes de la CAMVS non adhérentes au piégeage	

DÉFINITION / PRINCIPE

Les embâcles permettent une diversification des habitats et un apport de matières organiques dans le lit mineur. Le retrait des embâcles doit être motivé, entre autre, par des enjeux d'inondation, de vulnérabilité des infrastructures liés à l'érosion de berge ou de dépréciation paysagère. Seuls les embâcles problématiques doivent être retirés. Lorsqu'ils ne sont pas problématiques, les embâcles enrichissent le milieu aquatique.

ILLUSTRATIONS

Exemple d'embâcle problématique, observé sur le Petit Rieu (source : Suez consulting 2017)



Embâcle à retirer sur l'Hoyau (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Un passage régulier est recommandé pour contrôler que l'embâcle ne s'est pas reformé.

La gestion des futurs embâcles devra se faire au cas par cas, afin de concilier les contraintes et intérêts locaux avec la qualité écologique.

REMARQUES

Le propriétaire de la parcelle riveraine concernée par l'opération pourra conserver l'ensemble des "déchets verts" (accord du maitre d'ouvrage).

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

source: cote-d-azur.france3.fr



source: situ verdon

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Période de réalisation des travaux :

L'enlèvement des embâcles pourra être effectué à toutes les périodes de l'année : manuellement pour les embâcles de petites tailles et mécaniquement pour les plus importants à l'aide d'un tracteur ou d'une pelle hydraulique.

Déchets verts :

- Eléments sans valeur marchande (souches, houppiers, produits de débroussaillage et bois de diamètre inférieur à 10 cm) : incinération sur place / broyage en plaquettes forestières / repris et transport vers un lieu de décharge (défini par le prestataire) ;
- Arbres (diamètre supérieur à 10 cm) : déposés en retrait sur la berge + billons de 1 m (emplacements prévus par le maitre d'ouvrage).

TRAVAUX

Quantité

Unité

Coût Ut €HT

Coût €HT

Retrait/Gestion embâcle

475

Unité

150

71 250

TOTAL INTERVENTION €HT

71 250

Secteurs	Unité sur le BV
Af_Th_A	1
R_Arb_A	4
R_Arb_B	2
R_Arb_C	4
R_Arb_D	6
R_Bm_A	3
R_Bp	1
R_Cl_A	2
R_Cl_B	11
R_Cl_C	2
R_Ecl_A	1
R_Ecl_B	2
R_Ecl_C	5
R_Ecl_D	13
R_Ecu_B	7
R_Ecu_C	26
R_Esc_A	9
R_Esc_B	1
R_Esc_C	8
R_Esc_D	14
R_Esc_E	4
R_Fl_A	14
R_Fl_B	8
R_Fm_A	1
R_Fo_A	4
R_Fo_B	11

Secteurs	Unité sur le BV
R_Fr_A	5
R_Frn_B	4
R_Gh_A	4
R_Gh_B	19
R_Gr_A	14
R_Gr_B	14
R_Gu_A	9
R_Hnt_A	4
R_Hnt_B	1
R_Hnt_C	3
R_Hoi_A	2
R_Hop_A	7
R_Hop_B	15
R_Hop_C	5
R_Hoy_A	17
R_Mo_A	4
R_Mo_B	1
R_Mo_C	1
R_Mrl_A	2
R_Pie_A	3
R_Pis_A	6
R_Pr_A	30
R_Re_A	1
R_Ron_A	3
R_Ron_B	3
R_Rot_A	10

Secteurs	Unité sur le BV
R_Rot_B	7
R_Sa_A	21
R_Sa_B	2
R_Th_A	2
R_Th_C	1
R_Th_D	4
R_Th_E	4
R_Th_G	4
R_Th_H	8
R_Tr_A	1
R_Tr_B	3
R_Tr_D	1
R_Tr_E	10
R_Tr_F	7
R_Tr_G	4
R_Tr_I	5
R_Tr_K	1
R_Wp_A	11
R_Wrg_A	11
R_Wrg_B	5
R_Wrn_A	1
R_Wrn_C	1
R_Wrn_D	5
R_Wts_A	1
R_Wts_B	3
R_Gu_B	1

Bassin versant

CAMVS

Unités

475

DÉFINITION / PRINCIPE

La mise en place d'une pompe à museau permet d'interdire l'accès des bovins au cours d'eau et d'éviter ainsi le piétinement des berges et l'apport de matière en suspension dans la rivière. Cette installation protège la stabilité des berges, la granulométrie du lit mineur et la qualité des eaux tout en maintenant l'abreuvement du bétail.

ILLUSTRATIONS

Exemple de piétinement bovin sur le ruisseau du Bois Mesnil (source : Suez consulting 2017)



Exemple d'abreuvoir aménagé sur le ruisseau des Arbreaux (source : Suez consulting 2017)

CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issue de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Le propriétaire devra s'assurer que le tuyau n'est pas obstrué par un entretien régulier (prise d'eau dans la rivière). La pompe ne doit jamais être graissée.

REMARQUES

Le nombre de pompes à museau sera à ajuster en fonction du nombre d'animaux, de la surface de la parcelle et du linéaire de berge.

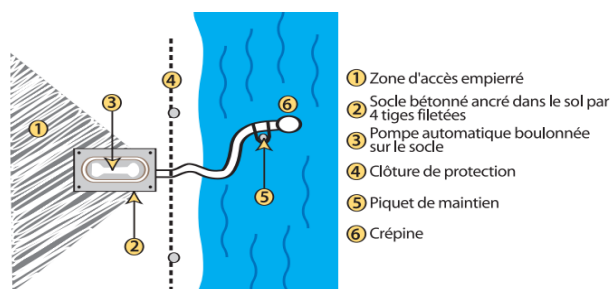
PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

Exemple: pompes à museau (Source : la buvette)



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Vue du dessus de l'installation d'une pompe à museau



Vue du dessus de l'installation d'une pompe à nez.
(Source CATER Normandie)

Période de réalisation des travaux :

Période de basses eaux (été / automne) pour s'assurer que les bêtes aient bien accès à l'eau toute l'année.

TRAVAUX

Quantité

Unité

Coût Ut €HT

Coût €HT

Mise en place d'abreuvoirs au fil de l'eau

295

Unité

1 250

368 750

Mise en place de pompes à museau

295

Unité

500

147 500

TOTAL INTERVENTION €HT

147 500

Tronçon(s) (N° fiche)	Unité sur le BV
R_Arb_A	15
R_Arb_B	4
R_Arb_C	2
R_Bm_A	7
R_Bp	6
R_Cl_A	5
R_Cl_C	9
R_Clm_A	8
R_Ecl_B	3
R_Ecl_C	6
R_Ecl_D	4
R_Ecu_A	2
R_Ecu_B	4
R_Ecu_C	13
R_Esc_A	10
R_Esc_C	16
R_Esc_D	8

Tronçon(s) (N° fiche)	Unité sur le BV
R_Fl_B	3
R_Fm_A	2
R_Fo_A	8
R_Fo_B	4
R_Frn_B	11
R_Gh_A	4
R_Gh_B	5
R_Gr_A	16
R_Gr_B	12
R_Hnt_A	19
R_Hnt_B	6
R_Hnt_C	3
R_Hoi_A	6
R_Hop_B	1
R_Hop_C	7
R_Hoy_A	5
R_Pie_A	2

Tronçon(s) (N° fiche)	Unité sur le BV
R_Pr_A	2
R_Ron_A	16
R_Ron_B	2
R_Sa_A	4
R_Th_C	6
R_Th_D	2
R_Tr_E	1
R_Tr_G	1
R_Tr_H	1
R_Tr_J	1
R_Tr_K	2
R_Wp_A	3
R_Wrn_A	4
R_Wrn_D	12
R_Wts_A	2

Bassin versant

CAMVS

Unité

295

DÉFINITION / PRINCIPE

La mise en place d'une clôture barbelée à minimum 1,50m d'un cours d'eau permet de protéger les berges et le lit mineur du piétinement bovin, de l'érosion et de la pollution qu'il implique, en plus de la destruction de la végétation de berge.

ILLUSTRATIONS

Exemple de piétinement bovin sur le ruisseau des Arbreaux (source : Suez consulting 2017)



Exemple d'une berge protégée sur le ruisseau des Arbreaux (Suez consulting 2017)



CONTRAINTES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES

A l'issu de la Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G), le propriétaire riverain se verra contraint d'exécuter (par entreprise ou par lui-même) ou permettre l'exécution, par la collectivité désignée, les travaux à caractère d'intérêt général reconnu par avis préfectoral.

ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Vérification de la tension des fils.

Entretien de la végétation herbacée ou arbustive à proximité.

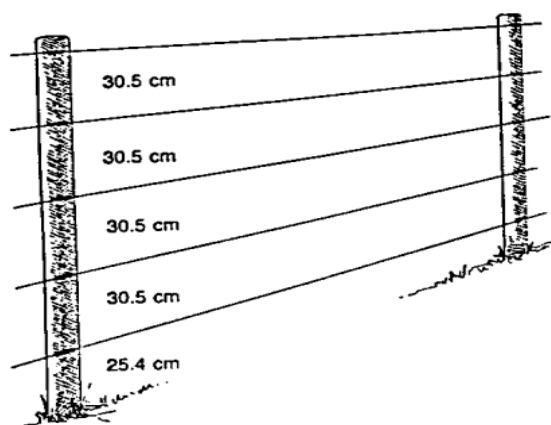
REMARQUES

Pour les animaux de grand format, on fixe quatre à cinq fils barbelés à des poteaux espacés d'environ 5m.

Il est important d'installer des pieux bois solides qui résisteront à l'action cumulée des bovins, des crues et du vent.

PROFIL TYPE / ILLUSTRATION

Espacement optimum des fils barbelés (clôture non électrique)



DESCRIPTIF TECHNIQUE

Positionnement :

- Distance à la berge (fonction de la problématique) : 1m 50 ;
- Espacement = 5 à 10 m (selon type de clôture).

Moyen matériels :

- Pieux fendus ou sciés (acacia de préférence) : L = 2m. et $\varnothing$ (min) = 10 cm ;
- Profondeur : 70 à 80 cm d'enfoncement ;
- Fil barbelé 1,7 tendu avec un raidisseur (n°4) ;
- Si électrique :
- Isolateur fixé sur le pieu à 90 cm au dessus du sol ;
- Tendeurs, jambes de force et isolateurs utilisés sur tous le linéaire en fonction du besoin ;
- Batterie solaire ;
- Pelle équipée BRH ;
- Tracteur équipé d'un enfonceur pieu ou un télescopique.

Période de réalisation des travaux :

Peu d'importance mais la végétation est tout de même moins présente en hiver ce qui peut être plus pratique pour l'aménagement.

TRAVAUX

Quantité

Unité

Coût Ut €HT

Coût €HT

Mise en place d'une clôture barbelée

26 478

ml de berge

15

397 170

TOTAL INTERVENTION €HT

397 170

Secteurs	Linéaire (m) sur le BV
R_Arb_A	694
R_Arb_B	384
R_Bm_A	675
R_Bp	982
R_Cl_A	646
R_Cl_C	1243
R_Clm_A	1129
R_Ecl_B	118
R_Ecl_C	483
R_Ecl_D	227
R_Ecu_A	253
R_Ecu_B	127
R_Ecu_C	538
R_Esc_A	760
R_Esc_C	1680
R_Esc_D	826

Secteurs	Linéaire (m) sur le BV
R_Fl_B	241
R_Fm_A	223
R_Fo_A	801
R_Fo_B	325
R_Fr_A	76
R_Frn_B	551
R_Gh_A	302
R_Gh_B	312
R_Gr_A	893
R_Gr_B	1017
R_Hnt_A	1531
R_Hnt_B	940
R_Hnt_C	1123
R_Hoi_A	670
R_Hop_B	229
R_Hop_C	731

Secteurs	Linéaire (m) sur le BV
R_Pie_A	103
R_Pr_A	198
R_Ron_A	2483
R_Ron_B	189
R_Sa_A	293
R_Th_C	179
R_Th_D	66
R_Tr_G	20
R_Tr_J	126
R_Tr_K	47
R_Wp_A	188
R_Wrn_A	331
R_Wrn_B	57
R_Wrn_D	1287
R_Wts_A	181

Bassin versant
CAMVS

Linéaire
26 478